



élections
communales
générales 2026
Canton de Vaud

BOTTENS

ET SI CETTE FOIS,



C'ÉTAIT VOUS !

Vous aimez votre commune ?

Vous avez des idées, parfois des critiques, souvent l'envie que les choses évoluent. Et si, en 2026, vous décidiez de passer à l'action ?

Mobilité, infrastructures, espaces publics, accueil de jour, finances, environnement, vie associative... vos choix ont un impact concret sur la vie locale. Présentez-vous aux prochaines élections au Conseil communal ou à la Municipalité, et contribuez ainsi au futur de Bottens.



**VOUS AVEZ TOUTE VOTRE PLACE,
MÊME SI ON NE VOUS
L'A JAMAIS PROPOSÉ !**

CONSEIL COMMUNAL



Lors des prochaines élections, nous allons élire...
45 conseillères et conseillers communaux.

QUE FONT LES CONSEILLER.ÈRE.S COMMUNAU.X.ALES ?

4 à 6 conseils par année
(lundi 20h00)

Intégrer
une commission
(finances, gestion, ad-hoc)

Étudier,
valider / refuser des projets
de la Municipalité

Initier des projets
(postulat, motion,
interpellation)

Vous voterez sur des décisions concrètes :

- la rénovation d'un bâtiment communal
- le budget annuel et les investissements communaux
- le soutien à une association locale
- l'aménagement d'une parcelle communale

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :



MUNICIPALITÉ



*Lors des prochaines élections, nous allons élire...
5 conseillères et conseillers municipaux.*

QUEL EST LE TRAVAIL D'UN.E MUNICIPAL.E ?

*1 séance de Municipalité
par semaine (lundi 17h00)*

*Gérer la commune avec
l'aide de l'administration
communale*

*Gérer ses dicastères
(finances, eaux, forêts,
écoles, routes, etc.)*

*Participer à des
séances en lien avec ses
dicastères*

COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL Y CONSACRER ?

Plusieurs heures par semaine, environ 20-25%

La fonction est compatible avec un emploi et une vie de famille

EST-CE UN TRAVAIL RÉMUNÉRÉ ?

L'engagement politique communal n'est pas bénévole.

Des indemnités fixes sont perçues par les Municipaux.ales

DOIT-ON TOUT MAÎTRISER ?

Non, être Municipal.e, c'est apprendre plein de choses : lire un budget, piloter un projet, travailler en équipe, parler en public, écouter, négocier, argumenter

CALENDRIER ÉLECTORAL



Dès le 8 décembre 2025

Disposition d'un formulaire d'inscription pour le Conseil communal et pour la Municipalité au greffe (aux heures d'ouvertures). Possibilité de prendre rendez-vous auprès de Annelise Graber, présidente du bureau électoral (infos en bas de page)

Lundi 12 janvier 2026

Dernier délai du dépôt des dossiers de candidature à 12h au plus tard au greffe

Dimanche 8 mars 2026

Election à la Municipalité (1er tour)

Election au Conseil communal (selon le système majoritaire)

Dernier délai du dépôt des dossiers de candidature: 12 janvier 2026 à 12h au plus tard

Dimanche 29 mars 2026

Election à la Municipalité (2e tour) et au Conseil communal (2e tour)

Dépôt des dossiers de candidature: mardi 10 mars 2026 à 12h au plus tard

Dimanche 26 avril 2026

Election à la syndiculture (1er tour)

Dimanche 17 mai 2026

Election à la syndiculture (2e tour)

Mercredi 1er juillet 2026

Entrée en fonction officielle pour les candidats élus

Qui peut être élu ?

- 1) une personne de nationalité suisse et de 18 ans révolus
- 2) un étranger établi depuis 10 ans en Suisse et 3 ans dans le canton de Vaud

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Présidente du bureau électoral : 079 200 80 61 (A.Graber)
annelise.graber@bottens.ch

Se renseigner auprès d'un.e conseiller.ère communal ou d'un Municipal de votre choix...

www.bottens.ch

FOIRE AUX QUESTIONS :

